

## COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 13 MARS 2017 - VILLEMARECHAL

**ETAIENT PRESENTS COMMUNES DE :** CHAMPAGNE SUR SEINE : Mrs GONORD, DEMASSE, SOUVILLE, Mmes AUFILS, SANS, WALTER – FLAGY : Mr DROUHIN - LA GENEVRAIE : Mme PERINI - MONTIGNY SUR LOING : Mme MONCHECOURT, Mr MORISSEAU - MORET-LOING-ET-ORVANNE : *Commune déléguée ECUELLES* : Mr FONTUGNE, Mme LENORMAND - *Commune déléguée EPISY* : Mr BILLARD - *Commune déléguée MORET SUR LOING* : Mrs SEPTIERS, MAROTTE, BEL, Mme ROUSSEAU - *Commune déléguée VENEUX LES SABLONS* : Mrs BENARD, BLANT, ZUBALOF, Mmes PARADIS, EPIKMEN, ROOS – NONVILLE : Mr PLOUVIER représentant par Mr BALLAND – REMAUVILLE : Mr LANNEAU - SAINT ANGE LE VIEIL : Mr GASCUEL - SAINT MAMMES : Mrs BRUMENT, Mme HARIVEL – THOMERY : Mr TROUBAT - TREUZY LEVELAY : Mr CAUPIN - VERNOU LA CELLE SUR SEINE : Mr MOMON, Mme BERGER – VILLECERF : Mr DEYSSON – VILLEMARECHAL : Mme KLEIN – VILLEMER : Mr PICLIN - VILLE SAINT JACQUES - Mr DUCHATEAU

**ETAIENT ABSENTS REPRESENTES COMMUNES DE :** CHAMPAGNE SUR SEINE : Mr VERNERY pouvoir Mme AUFILS – DORMELLES : Mr LARGILLIERE pouvoir Mr DEYSSON - NANTEAU SUR LUNAIN : Mr GUIMARD pouvoir Mr SEPTIERS – PALEY : Mr COCHIN pouvoir Mme KLEIN - SAINT MAMMES : Mr MARTIN pouvoir Mme HARIVEL – THOMERY : Mr MICHEL pouvoir Mr TROUBAT - VERNOU LA CELLE SUR SEINE : Mme FAIDER LOGET pouvoir Mr MOMON

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES COMMUNES DE :** MORET-LOING-ET-ORVANNE : *Commune déléguée ECUELLES* : Mr GIRAULT – SAINT MAMMES : Mr SURIER

**ETAIENT ABSENTS COMMUNES DE :** CHAMPAGNE SUR SEINE : Mme CASTANER – MONTIGNY SUR LOING : Mme JAQUENET – MORET-LOING-ET-ORVANNE : *Commune déléguée MONTARLOT* : Mr LOEUILLLOT – THOMERY : Mmes FRIGNET, DE LA FUENTE

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :** MORET SEINE & LOING : Mrs ROBILLIARD, SUTY, LETULLIER, Mmes NEE, COHEZ, Melle SCHEFFER

Madame MONCHECOURT est élue secrétaire de séance.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

**APPROUVE** à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Communautaire du 14 décembre 2016.

**EST INFORME** des décisions prises :

n° 2016.99 du 29 novembre 2016 - Signature avec l'association SOS MNS d'une convention, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, ayant pour objectif de proposer du personnel qualifié à Moret Seine et Loing pour des remplacements à effectuer dans les piscines communautaires.

n° 2016.100 du 8 décembre 2016 - Signature d'un contrat avec un avocat ayant pour objet d'assurer la défense de Moret Seine et Loing au Tribunal Administratif contre une requête déposée par un agent. Les honoraires sont forfaitairement fixés à la somme de 1 800 € HT.

n° 2016.101 du 12 décembre 2016 - Signature avec l'association « Rebondir » d'une convention, conclue du 11 mars au 21 octobre 2017, ayant pour objet la mise à disposition à titre gracieux de locaux du bâtiment sis 24 rue du Pavé Neuf à Moret sur Loing et comprenant l'utilisation de la salle du rez-de chaussée et de la cuisine située au 2<sup>ème</sup> étage pour assurer la formation des assistants maternels.

n° 2016.102 du 12 décembre 2016 - Mise en œuvre de projets liés à la mise en réseau des écoles de musique (collaboration artistique avec un opérateur culturel, formations, examens communs...) et d'actions musicales communautaires (Destination musique, Festi musique...). Ces actions donneront lieu à la signature de conventions sur l'année 2017 du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

n° 2016.142 du 20 décembre 2016 - Signature avec la commune de Veneux les Sablons d'une convention ayant pour objet la mise à disposition de la bibliothèque municipale aux enfants accueillis en crèche familiale et ceux du Relais Assistantes Maternelles un mercredi par mois de 8 h 30 à 10 h selon le planning annuel établi par la bibliothèque et transmis au service Petite Enfance. Cette convention est conclue pour un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle sera renouvelée automatiquement par reconduction expresse chaque année dans la limite de 3 ans.

n° 2016.143 du 20 décembre 2016 - Signature avec la commune de Vernou la Celle sur Seine d'une convention ayant pour objet la mise à disposition à titre gracieux du local de la Maison de l'enfant les jeudis matin de 8 h 30 à 12 h au Relais Assistantes Maternelles, correspondants aux périodes scolaires (36 semaines). Cette convention est conclue pour un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle sera renouvelée automatiquement par reconduction expresse chaque année dans la limite de 3 ans.

n° 2016.144 du 20 décembre 2016 - Signature avec la commune de Ville Saint Jacques d'une convention ayant pour objet la mise à disposition de la bibliothèque municipale aux enfants accueillis en crèche familiale et ceux du Relais Assistantes Maternelles le 2<sup>ème</sup> lundi de chaque mois de 9 h à 11 h selon le planning annuel établi par la bibliothèque et transmis au service Petite Enfance. Cette convention est conclue pour un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle sera renouvelée automatiquement par reconduction expresse chaque année dans la limite de 3 ans.

n° 2016.145 du 29 décembre 2016 - Signature avec la commune de Moret Loing & Orvanne d'une convention ayant pour objet la mise à disposition à titre gracieux de la salle la Cateline à Ecuelles les mardis matin de 8 h 30 à 11 h 30 au Relais Assistantes Maternelles, correspondants aux périodes scolaires (36 semaines). Cette convention est conclue pour un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle sera renouvelée automatiquement par reconduction expresse chaque année dans la limite de 3 ans.

n° 2017.01 du 10 janvier 2017 - Signature avec la commune de Moret-Loing-et-Orvanne d'une convention ayant pour objet la mise à disposition au Relais Assistantes Maternelles, à titre gracieux, des locaux de la salle de musique de l'école maternelle Alexandre Chevrier à Veneux les Sablons les jeudis matins de 8 h 30 à 12 h 30, correspondants aux périodes scolaires. Cette convention est conclue pour un an à compter du 13 janvier 2017. Elle sera renouvelée automatiquement par reconduction expresse chaque année dans la limite de 3 ans.

n° 2017.02 du 10 janvier 2017 - Signature de l'avenant n° 1 à la convention de mutualisation des formations avec les communes membres signataires de la convention initiale dont l'objet est de modifier l'article 4 comme suit : « Une participation financière est demandée à la collectivité. Celle-ci est calculée au prorata du nombre de ses agents inscrits, sur la base du coût de la formation assurée par le prestataire (en cas de formation payante), d'un montant de 20 euros par agent, représentant le coût de fonctionnement des services communautaires et du coût du repas lorsque celui-ci est prévu et facturé par l'organisme prestataire. Un titre de recettes est établi et adressé à la collectivité en juin et décembre de chaque année. » Cette modification est entrée en vigueur à compter du 16 janvier 2017.

n° 2017.03 du 10 janvier 2017 - Signature de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un agent chargé de la mise en œuvre des règlements d'hygiène et de sécurité au titre de conseiller en prévention des risques professionnels avec les communes membres signataires de la convention initiale dont l'objet est de modifier le nom de l'agent mis à disposition assurant les missions relatives à la santé et à la sécurité au travail. Cette modification est entrée en vigueur à compter du 16 janvier 2017.

n° 2017.04 du 20 janvier 2017 - Actualisation au 1<sup>er</sup> février 2017 du tarif des articles suivants vendus à l'Office de Tourisme :

Articles	Prix de Vente
Carte IGN Forêt de Fontainebleau (réf. : 2417OT)	12 €
Carte IGN Forêt de Fontainebleau miniformat (réf. : M2417OT)	8,20 €
Carte IGN Montereau-Fault-Yonne (réf. : 2517O)	11 €
Topoguide « La Seine et Marne à pied »	15,20 €
Topoguide « La Randonnée en Seine et Marne de gare à gare »	14,70 €

n° 2017.05 du 24 janvier 2017 - Signature avec la commune de Villemaréchal d'une convention ayant pour objet la mise à disposition, à titre gracieux, des locaux de la salle polyvalente comme suit :

- pour les Matinées à Jouer : tous les jeudis matins de 8 h 30 à 12 h et en juillet,
- pour le RAM : les vendredis matins de 8 h 30 à 12 h correspondants aux périodes scolaires.

Cette convention est conclue pour un an à compter du 1<sup>er</sup> février 2017. Elle sera renouvelée automatiquement par reconduction expresse chaque année dans la limite de 3 ans.

n° 2017.06 du 30 janvier 2017 - Signature avec les communes membres d'une convention ayant pour objet de définir les conditions générales de mise à disposition des fichiers Majic 3 par Moret Seine et Loing à la commune et l'utilisateur. La fourniture de ces fichiers est réalisée à titre gratuit. Cette convention prend effet à partir de la remise des données par Moret Seine et Loing.

n° 2017.07 du 2 février 2017 - Signature avec « la Sapinière » d'une convention de partenariat pour le nettoyage des véhicules de Moret Seine et Loing les mardis et vendredis. Le coût sera de 10 € par véhicule. Cette convention est conclue pour un an à compter de sa date de signature. Elle sera renouvelée automatiquement par reconduction expresse chaque année dans la limite de 3 ans.

n° 2017.08 du 2 février 2017 - Signature avec le Centre de Gestion de Seine et Marne d'une convention ayant pour objet de confier à ce dernier la mission d'organiser les sessions de sélection professionnelle pour les grades des cadres d'emplois déterminés et pour le nombre d'emplois prévus par le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire de Moret Seine et Loing. Moret Seine et Loing versera une somme forfaitaire de 70 € par candidat correspondant aux frais d'organisation des commissions d'évaluation. Cette convention est conclue pour toute la durée du dispositif d'accès à l'emploi titulaire par voie de sélection professionnelle dont le terme légal est fixé au 12 mars 2018.

n° 2017.09 du 23 février 2017 - Signature avec la commune de Champagne sur Seine d'une convention ayant pour objet de confier à cette dernière, à titre transitoire, la gestion de la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ». Cette convention est conclue à compter de sa signature jusqu'au 30 juin 2017, renouvelable tacitement pour des périodes de six mois sauf opposition de l'une des parties.

### **Installation de nouveaux Conseillers Communautaires**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, INSTALLE dans leurs nouvelles fonctions :**

*Commune de FLAGY : Suite à son adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 - M. Jacques DROUHIN dans ses fonctions de Conseiller Communautaire titulaire, M. Gabriel GOLDSTEIN dans ses fonctions de Conseiller Communautaire suppléant.*

*Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE : Mme Dominique SANS en remplacement de Mme LABOUZE*

### **Service « Développement Local »**

#### **Fixation des tarifs de location pour le bâtiment CERAM'HYD**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE LE PRESIDENT à appliquer les tarifs de location des différentes surfaces du bâtiment d'activité sis 5, Avenue des Renardières, au Pôle Économique des Renardières – MORET LOING & ORVANNE (commune déléguée ECUELLES) comme indiqués ci-dessus.**

#### **Vente d'un terrain à la société EQUIMETH**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE LE PRESIDENT à vendre à la société EQUIMETH ou toute Société Civile Immobilière s'y substituant les lots n° 10 (18 491 m<sup>2</sup>) et n° 11 (10 044 m<sup>2</sup>) soit une surface totale de 28 535 m<sup>2</sup>, sises lotissement « Les Remises », à MORET-LOING-ET-ORVANNE (Commune déléguée ECUELLES) au prix de 570 700 € H.T. (Cinq cent soixante-dix mille sept cent euros hors taxes)**

#### **Vente d'un terrain à la société TECHNIC'EVENTEMENT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE LE PRESIDENT à vendre au profit de la société TECHNIC'ÉVENEMENT ou toute Société Civile Immobilière s'y substituant les parcelles ZB 457 (1495 m<sup>2</sup>) et ZB 458 (1408m<sup>2</sup>), sises rue Montchavant, Pôle Économique des Renardières, MORET LOING ET ORVANNE, (commune déléguée ECUELLES) au prix de 25 € H.T/m<sup>2</sup> soit 72 575 € H.T.**

Lotissement « Les Clubs » - Tranche 4 – Cahier des charges de cession de terrain

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE LE PRESIDENT à appliquer les clauses du Cahier des Charges de Cession de Terrain qui sera annexé aux promesses de vente concernant le lotissement « Les Clubs ».**

Abondement 2017 à l'animation-gestion du programme LEADER SUD 77

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE LE PRESIDENT à abonder à l'Animation / Gestion du programme LEADER Sud 77 à hauteur de 1 500,32 € pour l'année 2017.**

CID – Modification du programme d'actions

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité VALIDE le tableau récapitulatif du programme d'actions joint à la présente délibération, AUTORISE LE PRESIDENT à signer le contrat cadre et les conventions de réalisation pour les actions dont MORET SEINE & LOING est maître d'ouvrage.**

Dispositif aide régionale « Aide à l'ingénierie territoriale en grande couronne »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Le Président à déposer une demande d'aide financière auprès de la Région Ile de France.**

Création d'une visite guidée « Balade contée à MORET SUR LOING »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE LE PRESIDENT à :**

- Organiser et commercialiser la visite guidée « Balade contée à MORET SUR LOING » via l'OTMSL
- Appliquer les prix de vente de la prestation à : 200 € par classe du territoire communautaire et à 250 € par classe, hors territoire, avec un supplément de 8,30 € par élève au-delà de 34 élèves.

Ajustement des tarifs des visites guidées à destination des scolaires hors territoire

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE LE PRESIDENT à appliquer les tarifs comme indiqués ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.**

Type de visite guidée (base forfait 30 élèves)	Prix de vente	Tarif par personne supplémentaire	Coût vacation guide
Les enfants et le patrimoine	110 €	5,50 €	89 €
Le Monde des Mariniers	110 €	5,50 €	89 €
Sisley	110 €	5,50 €	89 €

Création d'une Société d'Economie Mixte (SEM)

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les statuts de la société d'économie mixte « SEM MSL » ci-annexés, ABONDE au capital social de la SEM MSL à hauteur de 85 actions, soit 127 500 €, NOMME les membres ci-dessous au Conseil d'Administration de la SEM MSL**  
**Collège Collectivités Locales (14 membres)**

Mr Patrick SEPTIERS - Mr Yves BRUMENT - Mr Francis DUCHATEAU - Mme Sylvie MONCHECOURT - Mr Jean-Philippe FONTUGNE - Mr Michel BENARD - Mr Michel COCHIN - Mr François DEYSSON - Mr Michel GONORD - M. Jean-François GUIMARD - Mme Laurence KLEIN - Mr Bruno MICHEL - Mr Alain MOMON - Mme Marie-Claire PERINI.

### **Service « Petite Enfance »**

Modification de l'horaire d'accueil des Matinées A Jouer – SAINT MAMMES

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE LE PRESIDENT à modifier l'horaire d'accueil des Matinées A jouer et le règlement intérieur de la structure (document en annexe)**

### **Service « Administration Générale »**

Loi NOTRe – Compétence eau & assainissement – Demande de subvention auprès de l'AESN

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE LE PRESIDENT à solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la mission d'AMO et pour l'étude citée ci-dessus**

Désignation des représentants de la Commune de FLAGY

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité DESIGNER les représentants de la Commune de FLAGY ci-dessous cités pour représenter MORET SEINE & LOING auprès des différents syndicats, au sein de la CLETC et des Commissions Communautaires.**

#### **1°) - CLETC**

Monsieur Gabriel GOLDSTEIN (Titulaire)  
Monsieur Jacques DROUHIN (Suppléant)

#### **2°) - Commissions Communautaires**

##### Education / Culture

Monsieur Jacques DROUHIN – Madame Nadine DESBORDES

##### Aménagement du territoire

Monsieur Jacques DROUHIN – Monsieur Jean-Baptiste BIGOT

##### Développement économique / Eco-activités

Monsieur Gabriel GOLDSTEIN – Monsieur Yves GERVAIS

##### Environnement / Agenda 21

Monsieur Jacques DROUHIN – Madame Martine FLEURY

##### Centre social / Insertion / Emploi / Habitat

Monsieur Gabriel GOLDSTEIN – Madame Florence DUBREUCQ – Madame Nelly RIVIERE

##### Jeunesse & Sports

Monsieur Jacques DROUHIN – Madame Liliane FABRIS

##### Petite Enfance

Monsieur Gabriel GOLDSTEIN – Madame Sophie ALVES DA COSTA

#### **3°) - Syndicats**

##### Syndicat Mixte d'études et d'aménagement de la vallée de l'Orvanne

Monsieur Philippe DESVIGNES – Monsieur Gérard BOUSQUET (Titulaires)  
Monsieur Yves GERVAIS – Monsieur Jean-Pierre BEAUMIER (Suppléants)

##### Syndicat Mixte des installations sportives des collèges de la région de Nemours

Madame Eliane FABRIS – Madame Nadine DESBORDES (Titulaires)  
Monsieur Yves GERVAIS – Madame Nelly RIVIERE (Suppléants)

##### Syndicat Mixte du collège Jacques Prévert de Lorrez-le-Bocage

Monsieur Pascal DOREILLE – Madame Sophie ALVES DA COSTA (Titulaires)  
Monsieur Yves GERVAIS – Madame Martine FLEURY (Suppléants)

##### SIVOM

Madame Eliane FABRIS – Madame Martine FLEURY (Titulaires)  
Madame Sophie ALVES DA COSTA – Madame Nadine DESBORDES (Suppléantes)

Syndicat Mixte des transports du canton de Lorrez-le-Bocage

Monsieur Pascal DOREILLE – Madame Sophie ALVES DA COSTA (Titulaires)

Monsieur Yves GERVAIS – Madame Martine FLEURY (Suppléants)

Commune de REMAUVILLE – Désignation des représentants au sein du SIVOM – SMETOM – SMEP

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DESIGNE les représentants de la Commune de REMAUVILLE ci-dessous cités pour représenter MORET SEINE & LOING auprès des différents syndicats :**

SIVOM - Monsieur Didier DORMIER – Titulaire

SMECTOM - Monsieur Jean-Claude LANNEAU – Titulaire

SMEP - Monsieur Antonio DA SILVA – Titulaire

Commune de MORET-LOING-ET-ORVANNE – Commune déléguée ECUELLES – Désignation de représentants au sein des Syndicats et des Commissions Communautaires

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DESIGNE les représentants de la Commune de MORET-LOING-ET-ORVANNE, Commune déléguée ECUELLES, ci-dessus cités pour représenter MORET SEINE & LOING auprès des différents syndicats, et au sein des Commissions Communautaires.**

**1°) - Commissions Communautaires**

Education / Culture

Madame Maguelonne LENORMAND – Madame Ana-Maria DOMINGUES

Développement économique / Eco-activités

Monsieur Jean-Philippe FONTUGNE – Monsieur Henri JOSEPH

Environnement / Agenda 21

Monsieur Jean-Philippe FONTUGNE – Monsieur Xavier BOZEC

Centre social / Insertion / Emploi / Habitat

Madame Ana-Maria DOMINGUES – Madame Maguelonne LENORMAND

Jeunesse & Sports

Monsieur David MAAZA – Monsieur Xavier BOZEC

Petite Enfance

Madame Ana-Maria DOMINGUES – Madame Maguelonne LENORMAND

*Les représentants des Commissions Finances et Aménagement du Territoire restent inchangés*

**2°) - Syndicats**

SMICTOM

Monsieur Xavier BOZEC – Monsieur David MAAZA (Titulaires)

Monsieur Jean-Philippe FONTUGNE – Madame Ana-Maria DOMINGUES (suppléants)

SMEP

Monsieur Jean-Philippe FONTUGNE – Monsieur Xavier BOZEC (Titulaires)

Madame Ana-Maria DOMINGUES – Madame Sonya DA ROCHA (Suppléantes)

SIAGL

Monsieur Xavier BOZEC – Monsieur Henri JOSEPH (Titulaires)

Monsieur David MAAZA – Monsieur Alain GIRAULT (Suppléants)

Syndicat mixte d'étude et d'aménagement de la vallée de l'Orvanne

Monsieur Xavier BOZEC – Monsieur David MAAZA (Titulaires)

Madame Ana-Maria DOMINGUES – Monsieur Henri JOSEPH (Suppléants)

Syndicat intercommunal des transports du sud Seine & Marne

Monsieur Henri JOSEPH – Monsieur Jean-Philippe FONTUGNE (Titulaires)

Madame Anne GRAU – Madame Ana-Maria DOMINGUES (Suppléantes)

Commune de THOMERY – Désignation d'un représentant au sein du SMICTOM

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DESIGNE Madame Camille LE CHAIX pour représenter MORET SEINE & LOING auprès du SMICTOM en remplacement de Madame Sandrine KEROPIAN**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
DESIGNE Monsieur Eric CIVRAC DE FABIAN pour représenter MORET SEINE & LOING auprès du SMICTOM en  
remplacement de Madame Thérèse OWANA**

**Service « Ressources Humaines »**

**Réorganisation du service « Petite Enfance »**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
AUTORISE LE PRESIDENT à :**

- supprimer un ETP d'Adjoint Technique
- supprimer un ETP d'Agent Social
- créer un ETP d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe (nouveau grade au 01/01/2017)
- créer un 0.5 ETP d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe (nouveau grade au 01/01/2017)

**Service « Finances »**

**Rapport d'Orientations budgétaires - ROB**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré : CONTRE : 1 (Mr VERNERY pouvoir à Mme AUFILS)  
ABSTENTIONS : 3 (Mr GONORD – Mme BERGER – Mme EPIKMEN)  
**APPROUVE le Rapport d'Orientations Budgétaires****

**Piscine – Créneaux et transport des élèves des classes de 6<sup>ème</sup> des collèges de MORET SUR LOING et de CHAMPAGNE  
SUR SEINE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
AUTORISE LE PRESIDENT à reconduire la délibération pour l'année scolaire 2016/2017 (uniquement pour la piscine  
de Vernou la Celle sur Seine)**

**Taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
AUTORISE LE PRESIDENT à signer la convention avec le Département de Seine et-Marne**

Aucune question n'étant posée, le Président clos la séance à 21 h 50.

LE PRÉSIDENT

P. SEPTIERS.



**POUR ETRE AFFICHE CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 5211-47 DU CODE  
GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**